



Solendi et consensus , un probleme de 19 ans

Par **bylf**, le **21/07/2009** à **14:40**

Bonjour,rnrnEn 89, j'ai contracté un pret employeur. suite a probleme, j'ai du me mettre en surendettement et un peu plus tard en cessation d'activité (dans les annees 90). En 2005, j'ai du faire une faillite civile. de ce fait pour moi, je n'avait plus de dette vis a vis de solendi. mais voila en juin 2009, la societ  consensus me reclame une somme d'argent pour le compte de solendi. et suite a une conversation avec eux, il parait que ,je savait que j'avais une dette et que je n'ai qu'a pay , meme pas de lettre en recommand  juste un simple courrier,et surtout un manque de courtoisie et de politesse venant de consensus. je leur est demander le titre excecutoire de 99,et,la plus rien si ce n'est des menaces de blocages de compte et d'huissier. que dois-je faire. merci de m'aider.